



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 13381

## Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le manque de cohérence dans l'appréciation des risques et leur hiérarchisation au sein des établissements sociaux et médico-sociaux. Pour ne prendre que l'exemple de la nourriture, certaines mesures alimentaires paraissent de plus en plus outrancières alors que d'autres, élémentaires, ne sont pas prises. C'est ainsi que les personnes âgées ne peuvent plus consommer des oeufs frais mais seulement des oeufs en brique ou en poudre alors qu'elles boivent couramment l'eau du robinet quel que soit son taux en nitrates et autres pesticides ! Trop de directeurs se plaignent que leurs cuisiniers passent maintenant les trois quarts de leur temps à vérifier que les directives en matière d'hygiène sont respectées et à s'occuper d'administration et qu'ils n'ont plus le temps de faire la cuisine appétente que les pensionnaires sont en droit d'attendre. L'excès de réglementations catégorielles conduit à des situations ubuesques. Il est plus que temps de revenir à une approche plus globale et plus humaine des problèmes. La méthodologie d'assurance qualité a ses limites. Elle demande au ministre ce qu'elle compte faire dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13381

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 1998, page 2316